

CO-CONSTRUISONS LE HAINAUT : ENSEMBLE CONSTRUISONS LA SUPRACOMMUNALITÉ

Préambule



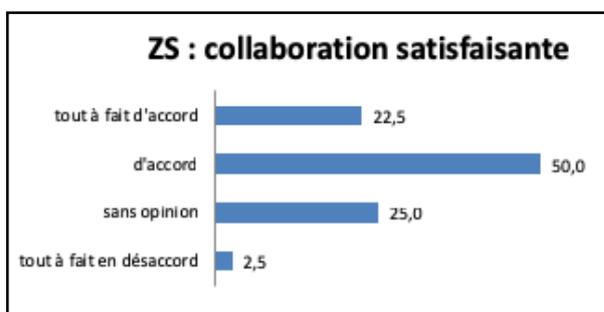
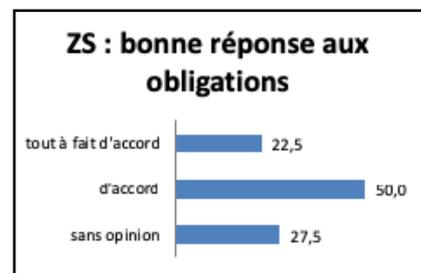
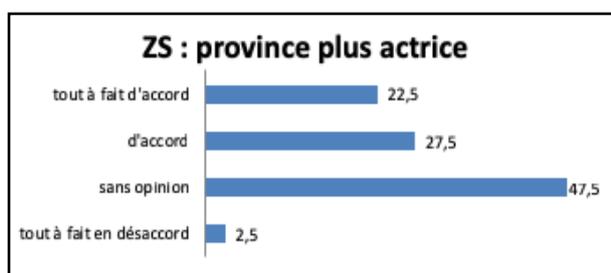
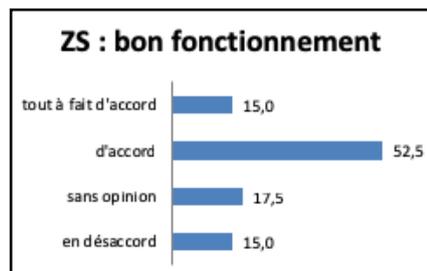
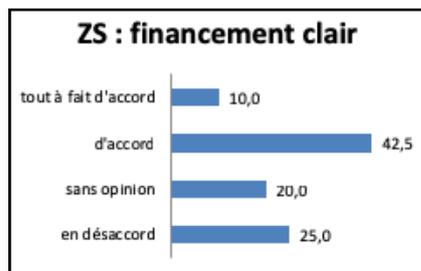
Cette enquête a été envoyée aux pouvoirs locaux (communes et CPAS) fin septembre 2018. Ce premier rapport ne concerne que les réponses des communes. 50 d'entre elles sur 69 ont répondu, ceci pendant les préparatifs des élections communales. Le taux de réponse apparaît dès lors bon, voire très bon.

Le questionnaire comprenait 5 parties. Seules les communes étaient concernées par chacune d'elles. La première partie concernait l'aide aux communes dans le cadre du financement des zones de secours (10% du Fonds des Provinces). Les trois suivantes (financement de projets supracommunaux, offres de services supracommunaux, réponses à des besoins nouveaux) exploraient les actions additionnelles de supracommunalité (10% du Fonds des Provinces). La dernière visait à évaluer l'appréciation faite par les communes de la cellule Supracommunalité.

Pour chaque composante, était présenté un ensemble d'affirmations par rapport auxquelles, sur base d'une échelle de Likert, le répondant (la Directrice générale communale ou le Directeur général communal dans la plupart des cas) exprimait son degré d'accord ou de désaccord, selon le codage suivant :

- 0 pour «Tout à fait en désaccord» ;**
- 1 pour «En désaccord» ;**
- 2 pour «Sans opinion» ;**
- 3 pour «D'accord» ;**
- 4 pour «Tout à fait d'accord»**

1. Financement des zones de secours

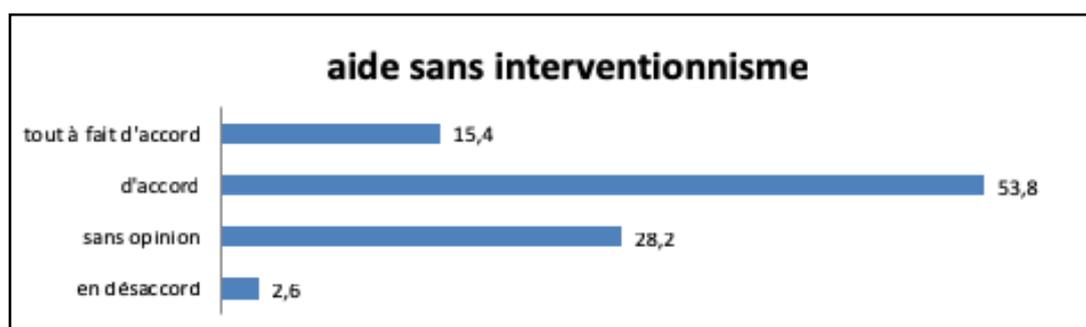
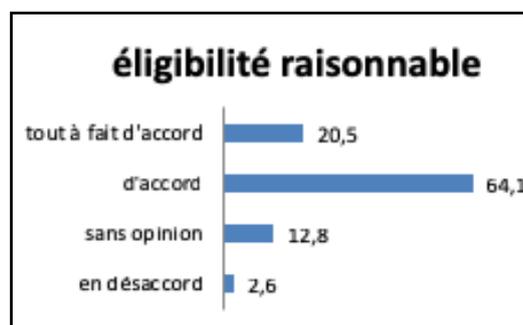
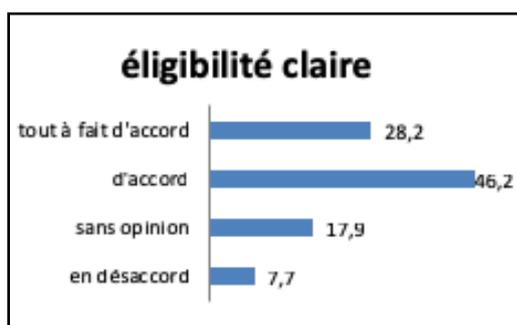
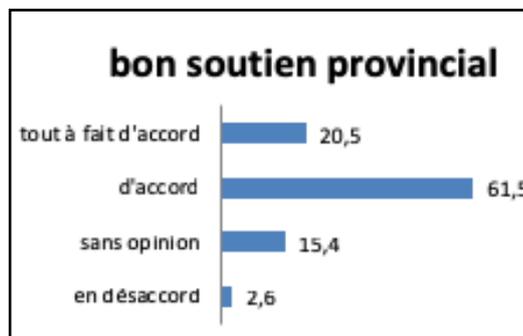
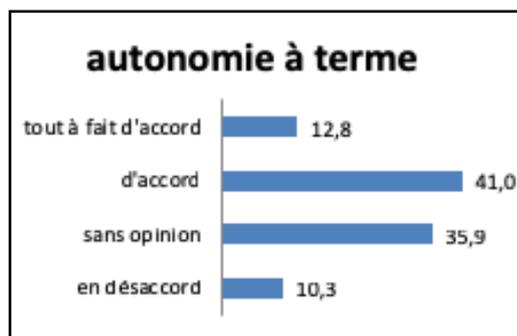
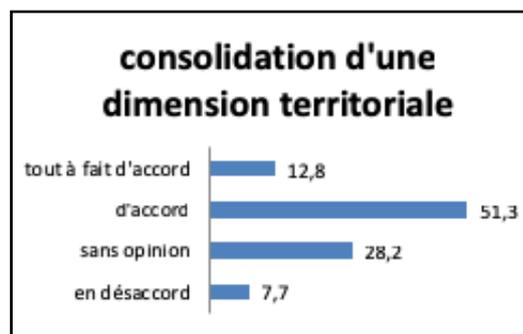
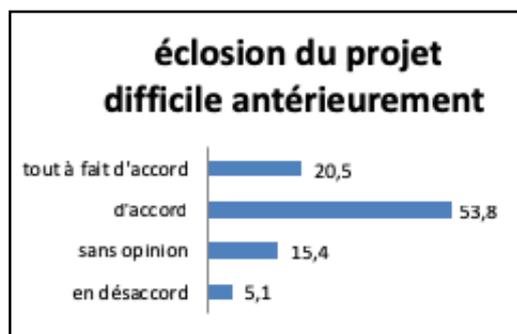


Dans ce domaine, la Province se trouve en terrain très contraint : obligation de verser l'argent aux communes et non aux zones de secours, fixation d'une clé de répartition, contrôle de la dotation versée aux communes...

Seul un quart des communes trouve le financement peu clair alors que 67,5 % d'entre elles se disent satisfaites du fonctionnement. 72,5 % de celles-ci estiment que la Province répond bien à ses obligations (aucun avis négatif toutefois) et trouvent la collaboration satisfaisante. La moitié souhaite même que la Province soit plus actrice en la matière.

Les commentaires font apparaître un mécontentement communal face au financement des zones de secours qui représente une charge financière plus lourde que prévue, ceci en dehors du contexte du soutien provincial. Une autre demande consiste en une définition pluriannuelle des montants (sur 6 ans).

2. Financement des projets supracommunaux



Le financement des ces projets supracommunaux s'inscrit dans une volonté d'implication territoriale. Ces projets ont été présentés aux trois territoires du Hainaut à partir de leur conférence des Bourgmestres.

Le tableau suivant reprend par territoire les 12 projets actuels. 12 et non pas 3 comme le nombre de territoires, ce qui permet de penser, à l'instar du SDR, qu'au sein de ces territoires existent des dynamiques sous-territoriales. Le respect de l'autonomie communale ne permet évidemment pas de ne pas en tenir compte.

Charleroi Métropole

Apprendre à vivre ensemble, à se nourrir correctement et à lutter contre la pauvreté.	Conciliation éthique - Vulgarisation du RGPA	Mieux-Vivre ensemble	Prévention surpoids et diabète	Développement de l'attractivité du territoire de Charleroi Métropole
---	--	----------------------	--------------------------------	--

Cœur de Hainaut Centre d'Energies

Réseau points nœuds	Fauchage durable
---------------------	------------------

Wallonie picarde

Un arbre en Wapi	Festivals de Val de Dendre	Formation au management socio-économique	En route vers la forme	Slow food et slow culture
------------------	----------------------------	--	------------------------	---------------------------

74,3 % des communes agréent au fait que ce financement de projet supra-communaux a permis l'éclosion d'un projet dont la tenue eût été difficile sans cet apport (5,1 seulement en désaccord). Pour ce qui relève de la consolidation par les projets d'une dimension territoriale, 28,2 % des répondants sont sans opinion, 7,7 en désaccord et 64,1 en accord ou tout à fait d'accord. Ces éléments permettent de supposer une adhésion territoriale à géométrie variable dans l'engagement communal. Elles ne sont par ailleurs que 53,8 % à penser qu'à terme le projet dans lequel elles sont engagées pourra persister en autonomie.



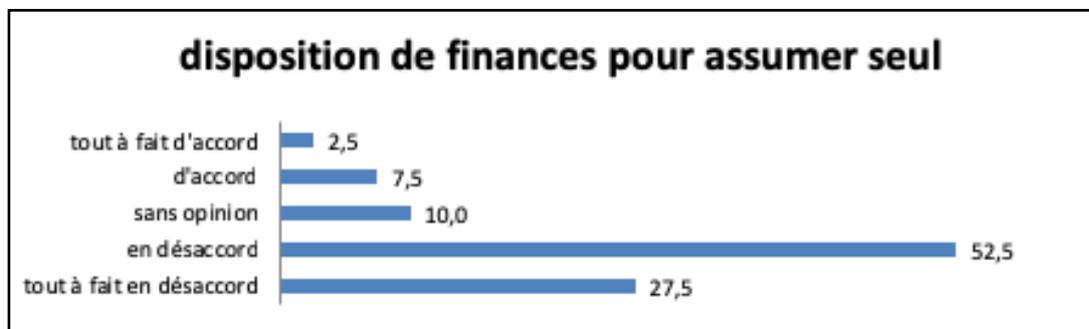
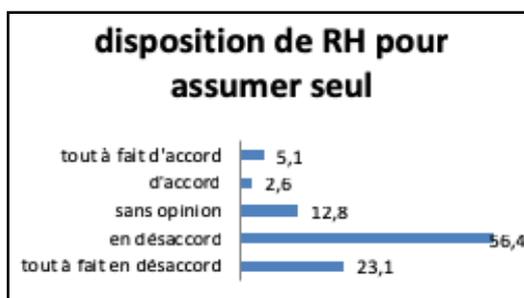
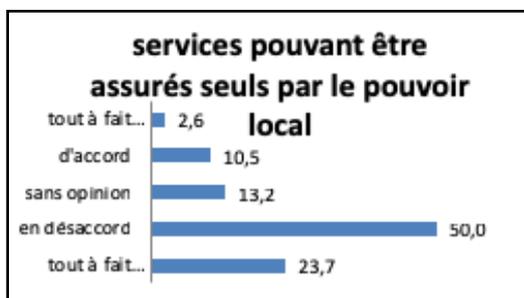
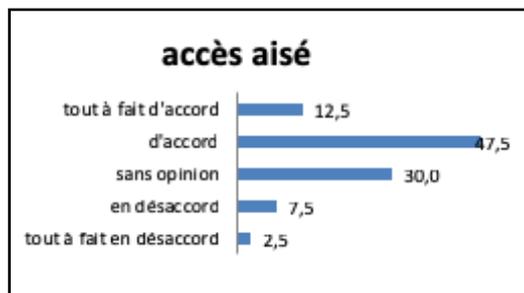
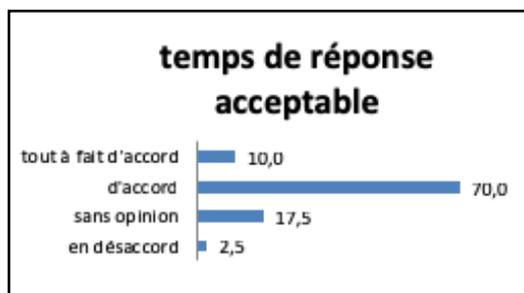
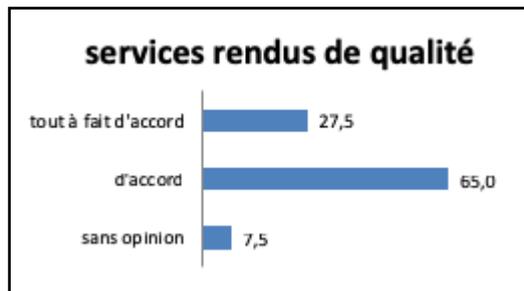
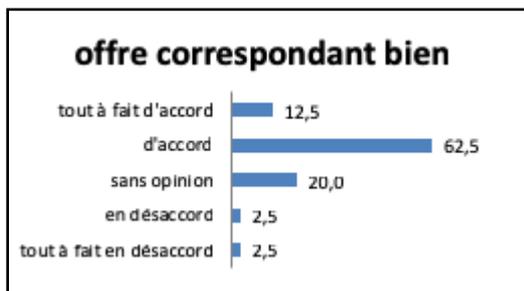
En ce qui concerne la gestion de ces projets, 82% des répondants affirment un bon soutien provincial pour les mises en place ; 84,6 trouvent que les conditions d'éligibilité étaient raisonnables (75% trouvent les conditions d'éligibilité claires). Seulement 2,6 % marquent un désaccord sur le fait que la Province aurait porté un jugement sur la pertinence intrinsèque du projet, réduisant ainsi la liberté de choix des pouvoirs locaux.

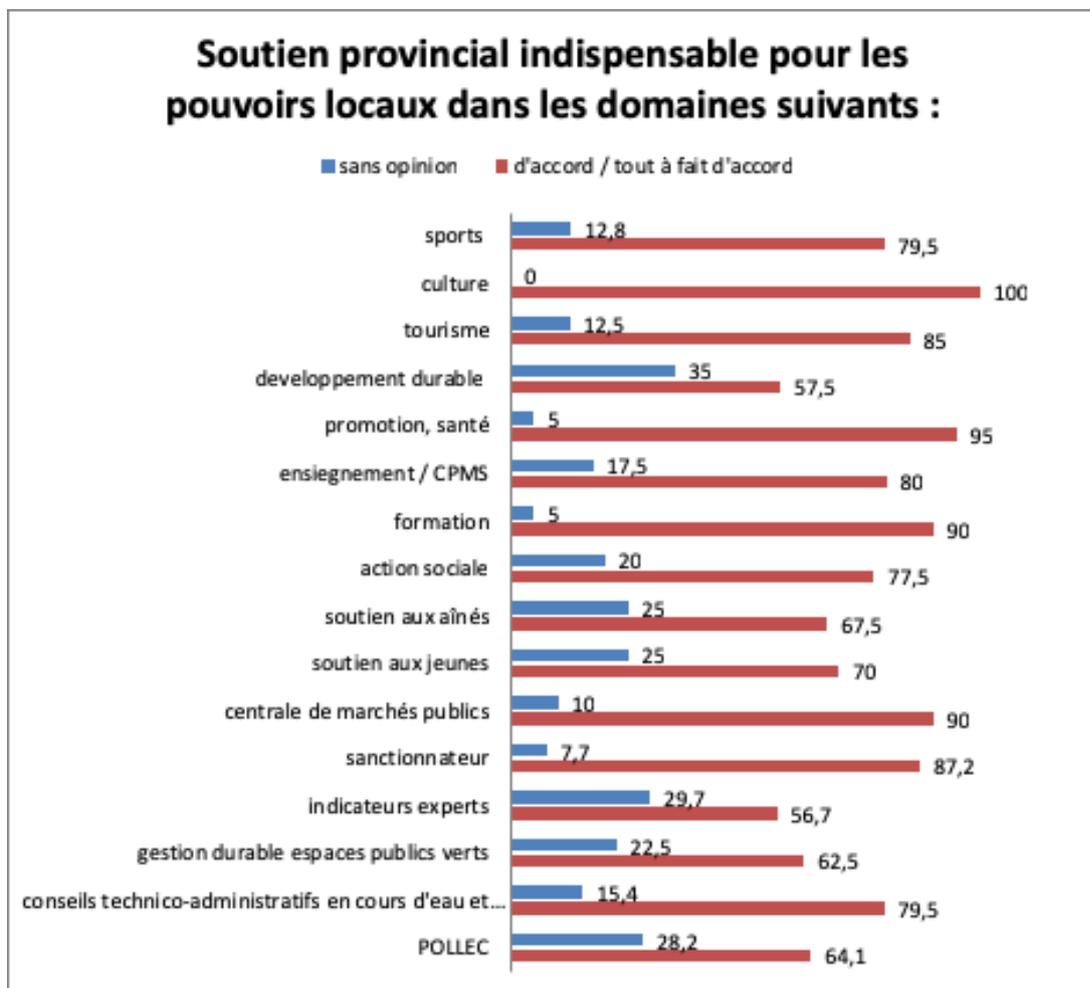
Par comparaison avec l'aide au financement des zones de secours majoritairement apprécié, ce financement de projets supracommunaux recueille une évaluation encore plus positive.

Les commentaires sont très laudatifs. Une suggestion porte sur la possibilité, dans le cadre de budgets participatifs, d'allouer, via les projets supracommunaux, des subventions à des projets soutenus par des associations reconnues (asbl par exemple) pour des projets liés aux compétences provinciales.



3. Offres et soutiens provinciaux aux communes





L'offre de services et le soutien provincial aux activités communales semblent le domaine le plus apprécié par les communes (l'offre correspond bien aux besoins pour 75%, 92,5 % estiment les services rendus de qualité et 80 % le temps de réponse au besoin acceptable). Sans doute parce que 80% d'entre elles affirment ne pouvoir assumer seules les services rendus (89,5 % ne disposent pas des ressources humaines pour le faire et 80% n'en ont pas les ressources financières).

Une marge de progrès est encore possible en travaillant sur l'accès à ces services (10 % des répondants en trouvent l'accès insuffisamment aisé). Ceci malgré le site supracom, la page Facebook et les relais territoriaux. Le graphique ci-dessus regroupe les « accord » et « totalement d'accord » ainsi que les « sans opinion » dans les différents domaines aujourd'hui actifs en supracommunalité.

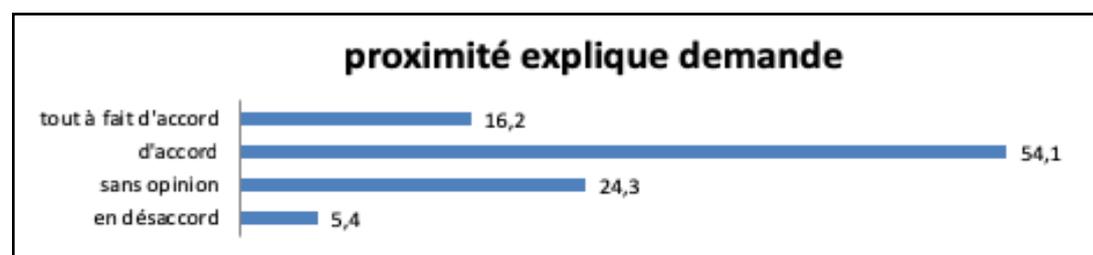
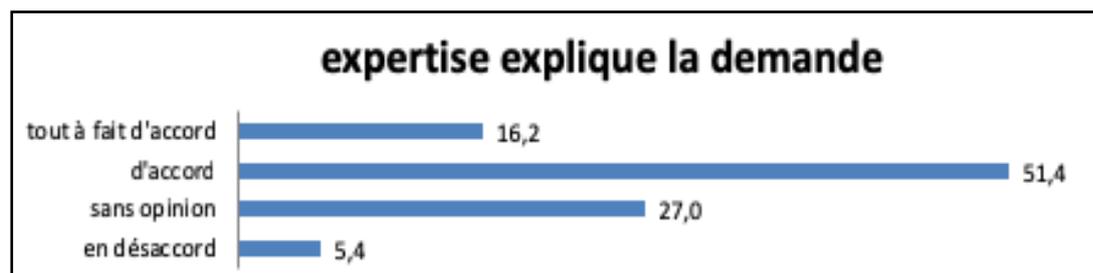
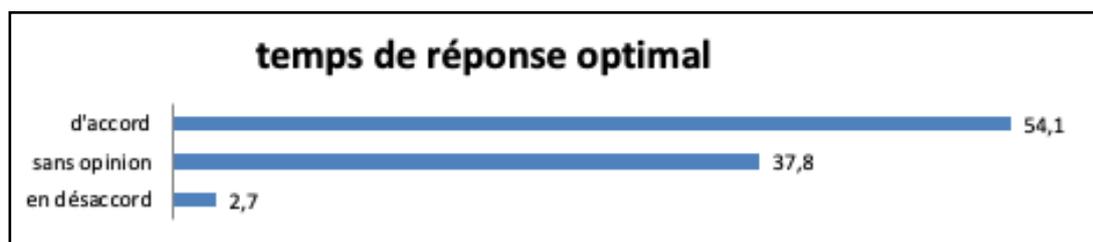
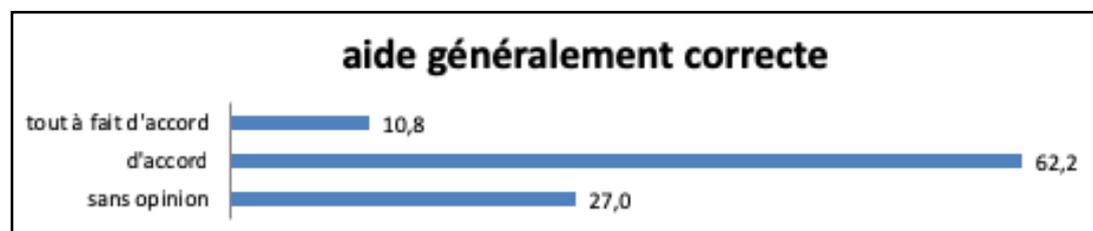
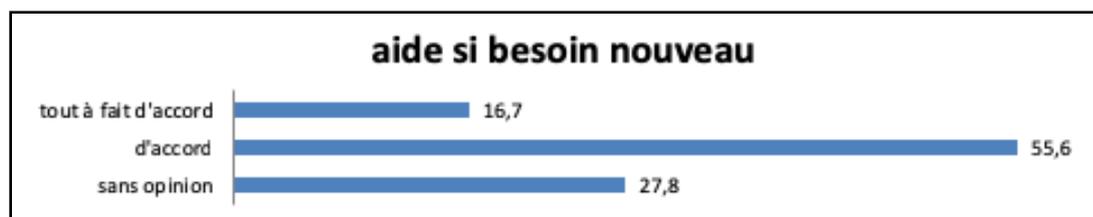
La culture fait l'unanimité, suivie dans l'ordre de tête par la promotion de la santé, la formation, la centrale de marchés, le service du sanctionneur et le

tourisme (deux compétences dont le transfert est envisagé par la RW). Ceux qui recueillent le moins d'avis positifs (tout en restant majoritairement positifs) sont les indicateurs experts (uniquement retenus par les communes participantes au projet, les autres n'en connaissant pas l'existence), le développement durable, la gestion durable des espaces verts et POLLEC.

Le caractère indispensable des services est patent, même si certains se détachent plus largement. Plusieurs commentaires vont en ce sens. A noter aussi que plus la commune est de petite taille, plus elle apprécie positivement les services rendus.



4. Besoins nouveaux sollicités par les communales

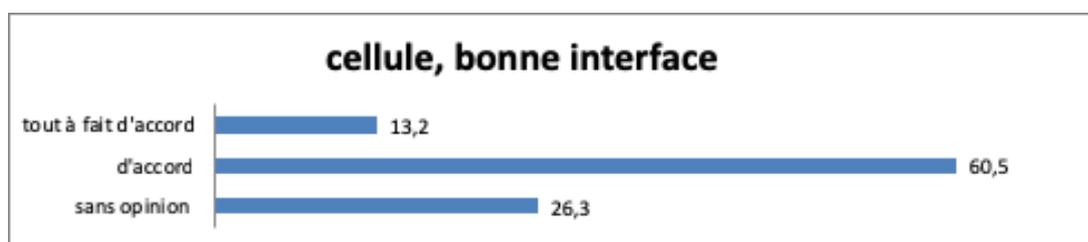
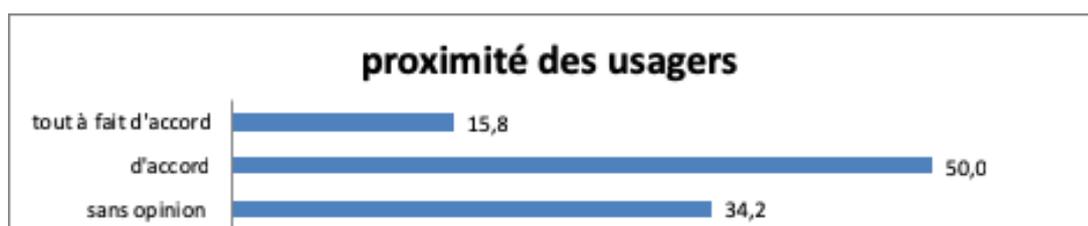
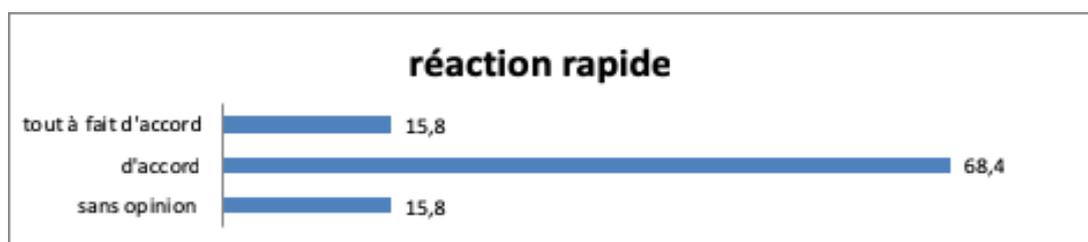
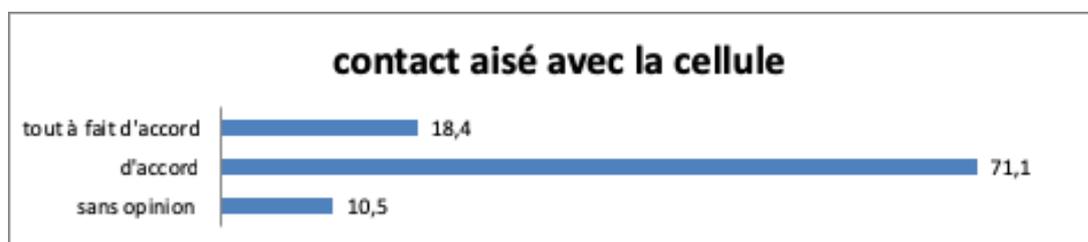


Co-construisons **le HAINAUT !**

Outre les services récurrents rendus par la Province, celle-ci se présente comme actrice pour répondre à d'éventuels besoins nouveaux. 71,7 % des communes estiment à ce titre que la Province est un partenaire capable de les aider lorsqu'elles rencontrent un nouveau besoin spécifique. 73 % estiment même qu'elle répond généralement bien ces besoins avec seulement 2,7 % des répondants qui trouvent que le temps de réponse pourrait être plus optimal. Selon les répondants, à raison de 67,6 %, c'est l'expertise présente au sein des services provinciaux qui justifié la demande ; 70,3 % pour la proximité.



5. En général, par rapport à la Cellule Supracommunalité



73,7% des répondants estiment que la Cellule est un bon média pour accéder aux services supracommunaux, 65,8% qu'elle est proche des usagers et 84,2 % que la réaction aux interventions est rapide. Pour 86,9% d'entre eux, la cellule est à l'écoute des demandes grâce à un contact aisé avec elle (89,5%). Cette fonction d'interface est un facilitateur évident pour le développement effectif et pragmatique du processus.

6. Conclusions

La large consultation des communes permet d'affirmer que la supracommunauté organisée par la Province de Hainaut est estimée utile, voire indispensable, par les Communes. Cette constatation s'appuie sur un recueil de données objectives confirmant les propos tenus par les Communes lors de l'évènement Co-construisons le Hainaut qui s'est tenu au Grand-Hornu.

Il ressort aussi clairement qu'une conception monolithique de la supracommunauté serait très éloignée de la réalité des pouvoirs locaux. En témoignent les niveaux d'appréciation : toujours positifs, ils s'étagent selon une gradation croissante : bonne appréciation en ce qui concerne le soutien aux financements des zones de secours ; meilleure appréciation pour le financement des projets supracommunaux et encore meilleure appréciation pour les services de supracommunauté en soutien aux activités des communes.

Le rôle de la Cellule supracommunauté vise à être à l'écoute des attentes des communes, à aider à la détection des besoins, à colliger les demandes et à y répondre en mobilisant les ressources provinciales présentes au sein des différents pôles. Cette interface est très appréciée. Toutefois, la finalisation concrète des réponses n'est possible que si l'expertise existe dans les institutions provinciales. En effet, il n'est pas rare de devoir mobiliser divers registres de compétences (et donc plusieurs institutions) pour aboutir à construire une réponse plurielle à un problème complexe. Dès lors, toute réduction des compétences provinciales risque à terme d'hypothéquer la qualité du service rendu aux communes. De même toute réduction des ressources provinciales risque d'aboutir à un affaiblissement de l'efficacité en supracommunauté. De plus, le rôle d'interface avec les communes apparaît comme essentiel.

Il est aussi singulier de noter que parmi les domaines de supracommunauté appréciés par les communes figurent notamment la promotion de la santé, le tourisme et dans une moindre mesure le développement durable, compétences aujourd'hui considérées par la Région comme transférables. Se pose ainsi la question de la pérennisation du soutien aux communes en cas de transfert. Les faits plaident donc pour ne pas chasser la proie pour l'ombre.

